



Demande d'allègement de mesure de curatelle

Par **superhybride**, le **05/01/2009** à **05:30**

Bonjour,

Pour information et à toutes fins utiles je me permets de poster ici ma demande d'allègement la mesure de curatelle me concernant.

Cordialement,

Bertrand Liaudet

Extraits du courriel adresser ce jour à Mme La Directrice de la S.P.E.S. 76, Mme V.Hanin, gérante de tutelles à la S.P.E.S. 76:

Mesdames,

Avant toute chose, permettez moi de vous présenter (...)mes meilleurs voeux pour cette nouvelle année.

Les miens, si je puis me permettre d'exprimer ici ceux qui concerne ma "relation" avec votre structure étant que dans la mesure des possibles de chacun le souci réciproque d'une communication attentive et respectueuse soit la base de cette "relation".

Je pense ici tout particulièrement à nos premiers interlocuteurs que sont les personnes en charge de l'accueil des Majeurs Protégés de la S.P.E.S de Seine-Maritime.

Voici ce qui m'amène vers vous ce jour:

Je demande officiellement à ce que soient rendues effectives les démarches visant à m'aider à recouvrer une autonomie optimale vis-à-vis de mon statut social.

Si j'ai bien compris les informations qui m'on été communiquées, il s'agirait dans un premier temps en ce qui me concerne d'un passage d'une mesure de curatelle renforcée à celui de curatelle simple en attendant une main levée définitive sur ma mesure de protection.

C'est ce que je souhaite avec la plus grande conviction.

Mon projet, (...), est de m'inscrire de nouveau dans le champ social en particulier par le média du métier qui est le mien (...).

J'ajoute (...) que la S.P.E.S m'a été d'une aide primordiale.

Aussi, s' il m'est donné un jour et compte tenu de mes compétences, de contribuer de quelque façon que ce soit à l'aide que vous apportez aux Majeurs Protégés dont vous avez la charge (et quelle charge!!) je m'y employerais avec sérieux et en conscience des réalités

sociales et psychologiques de votre activité.

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes salutations cordiales.

Bertrand [Nom retiré par psychollama]

Par filou34x, le 27/06/2016 à 15:46

Bonjour ,

je vous écris ce message afin de répondre à votre question de levée de la mesure de la protection est permettez moi de vous dire que je sais ce que vous pouvez en durée car à ce jour moi aussi malheureusement je suis actuellement dans le même cas,est que je sais ce que les curatelle peuvent être capable de faire ou ne pas faire .

actuellement vue étant donné les démarches que j'ai moi même entamé et que j'ai fais valoir est qui ma était également accordé je vous signifie les démarches que vous aussi avez le droits de faire valoir ,

je vous explique que vue étant donné votre cas en me basent aussi sur mon cas afin de vous conseillé de faire valoir l'article 431 du code civile qui vous permettra aussi de vous faire valoir et espéré que vue étant donné l'article 431 du code civile que je peux vous promettre que cette article ne pourra que vous être favorable et du grande utilité et aussi il vous faudra aussi demandé une expertise et d'abord demandé la liste des psychiatre reconnu pour pouvoir être en mesure de pouvoir un bon retour et des réponse réalisable et aussi de rédigé une lettre au tribunal d'instance en écrivant je cite à l'intention de juges des tutelles du service de la protection des jeunes majeurs .

en attendant j'espère vous avoir bien expliqué et je vous souhaitent bonne chance mais permettez moi de vous dire merde que de vous souhaité bonne chance car je ne voudrais pas vous porté de la mal chance .

bon courage .mes sincères salutations.